

**ARRETÉ DU MAIRE**

N° 2023-022

Annulé et remplacé par l'arrêté 2023-023

Nos réf : SR/HG

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les Articles R 411-25, R 411-26 du Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes, notamment dans son article relatif aux restrictions de survol qui interdit la présence du public.

Considérant l'organisation d'une manifestation aérienne survolant le Fort-du Mont-Bart accessibles par le public depuis Bavans,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETONS

Article 1 : du jeudi 11 mai 2023 à partir de 08h00 jusqu'au dimanche 14 mai à 20h00, durant toute la manifestation, comprenant la répétition de la patrouille de France et le meeting aérien, les 2 accès depuis la rue du Mont Bart (quartier de l'émaillerie) et celui depuis le prolongement de la rue du Corps Franc, permettant l'accès au Fort du Mont Bart, seront barrés et interdits à la circulation des piétons et des véhicules. Seuls les véhicules de secours et les riverains seront autorisés à circuler.

Article 2 : Les ateliers municipaux baliseront la zone à l'aide de panneaux annonceurs de route barrée. Des barrières de type Vauban interdiront l'accès et seront mises en place par les ateliers municipaux.

Article 3 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 28 avril 2023

Madame la Maire
Sophie RADREAUNotifié à l'intéressé le : 28 avril 2023
Publié sur site internet le : 28 avril 2023Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
Tél. 03 81 96 26 21E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.frpays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION